



Carlo DI ANTONIO - Ministre du Gouvernement wallon

Environnement
Aménagement du Territoire
Transports et Mobilité
Bien-être animal

COMMUNIQUE DE PRESSE

21 MILLIONS EUR EN FAVEUR DES INFRASTRUCTURES DE GESTION DES DÉCHETS EN WALLONIE

Un montant de **21 millions EUR** vient d'être libéré par le Ministre wallon de l'Environnement Carlo DI ANTONIO **pour améliorer le réseau d'infrastructures de gestion de déchets en Wallonie.**

Cette liquidation fait suite à la révision de l'arrêté relatif au financement des installations de gestion de déchets relevant des communes et des associations de communes.

Le versement de cette enveloppe permet tout d'abord de **réduire l'impact des coûts de fonctionnement des ces infrastructures dans la facture des ménages wallons.**

En Flandre, alors que le coût effectif de la collecte des déchets a été estimé en 2015 à 275 EUR par ménage (OVAM), en Wallonie, on se situe à 144 € par ménage (COPIDEC).

Cette différence réside dans un mécanisme de mutualisation des coûts des infrastructures via la subside importante des infrastructures de traitement de déchets par la Wallonie. C'est notamment **ce qui permet aux citoyens wallons un accès gratuit aux recyparcs, ce qui n'est pas le cas en Flandre.** Par son intervention financière d'ampleur, la Wallonie permet d'offrir aux citoyens un réseau de gestion des déchets performant, à un coût maîtrisé.

Cette décision permet enfin de clôturer un large volet d'investissements au bénéfice des infrastructures de gestion des déchets en Wallonie.

Parmi ces installations, figurent notamment une soixantaine de recyparcs, 5 centres de compostage, 4 sites de stockage, la création d'une unité de

biométhanisation, 5 installations de tri-recyclage et l'aménagement d'installations annexes à 4 unités de valorisation énergétique.

Un budget est d'ores et déjà prévu pour l'année 2017 afin de poursuivre cette amélioration du réseau des infrastructures. La rénovation et l'extension des recyparcs existants seront privilégiées avant la création de nouveaux recyparcs, et ce dans le cadre de l'accueil de nouveaux flux de déchets pour lesquels d'autres scénarios de collecte n'existent pas. De manière générale, toute installation de traitement existante devra être saturée avant d'envisager de nouveaux investissements.

Avec un taux de collecte sélective de 63%, notre Région est en effet à la pointe, au niveau européen, en matière de tri des déchets.

La quantité de déchets collectés en recyparcs a été multipliée par 5 entre 1994 (57 kilos /habitant) et 2015 (272 kilos/habitant) en Wallonie.

CONTACT PRESSE : Cabinet du Ministre DI ANTONIO - 0479/888.475